



# AMICALEMENT WEB



**SAISON 2013-2014 – N°106 – 17 mars 2014**

## RECYCLAGE DES MONITEURS – BE.1

Il est prévu les 20/21 juin, et/ou 27/28/juin, au Centre Régional Technique de GRANDVILLARS. Une Info va être adressée aux éducateurs prochainement.

Thèmes retenus : Projet club, préparation physique intégrée, tutorat (des BMF : objectifs, missions...).

## EQUIVALENCES AVEC LES NOUVEAUX DIPLÔMES

### Info du service de la F.F.F. :

BEES 2 complet = DES (sans remise de diplôme).

Dans la nouvelle architecture des diplômes, le DES football est de même niveau que le BEES 2 football. Dans ce cas, l'Etat ne délivre pas de nouveau diplôme.

## FINALES U13 – U11

### **Finale U13 :**

Elle se déroulera à Champagnole le samedi 19 avril de 10 h à 17 h 30 avec 16 équipes (1 seule équipe par club).

### **Finale U11 :**

Elle se déroulera à Lons-le-Saunier (en attente de confirmation du lieu) le samedi 10 mai de 10 h à 17 h 30 avec 16 équipes (1 seule équipe par club).

## La SACEM

La **SACEM**, c'est une société de gestion collective créée et gérée par les auteurs compositeurs et éditeurs de musique. La SACEM est une société privée à but non lucratif.

### **3 missions principales**

**Collecter et répartir** les droits des auteurs, compositeurs et éditeurs français et du monde entier à chaque fois que leur œuvre est utilisée dans un cadre légal : le Code de la propriété intellectuelle.

**Défendre et représenter** les auteurs, compositeurs et éditeurs, en France et à l'international.

**Promouvoir et soutenir** la création dans toute sa diversité.

**Qu'est-ce que le droit d'auteur ?** Ni un impôt, ni une taxe :  
**Unique source de revenu des auteurs compositeurs.**

Parce que écrire et composer de la musique est un travail, le droit d'auteur sert à le rémunérer

Il existe un protocole FFF/SACEM depuis 1997 qui permet aux clubs de bénéficier de tarifs "moins élevés"

La SACEM collecte également le droit de la SPRE (droit à destination des interprètes et producteur de disques)